

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Compte rendu succinct de la 1052e réunion du CAD, tenue le 25 octobre 2018

Le projet de compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2018)10/REV1] a été approuvé lors de la réunion du CAD du 5 décembre 2018 et est maintenant diffusé en tant que document FINAL. Le Comité est également convenu de déclassifier cette version finale.

Personne à contacter : Eric Bensel - eric.bensel@oecd.org

JT03441485

Compte rendu succinct de la 1052^e réunion du CAD, tenue le 25 octobre 2018

Point 1. Allocution de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

1. Le Vice-président du CAD, représentant l'Union européenne, préside la réunion de ce jour en l'absence de la présidence du CAD. Il souhaite la bienvenue aux participants, notamment les nouveaux délégués du Japon et du Fonds monétaire international (FMI), et invite le Comité à adopter l'ordre du jour. Le délégué des États-Unis attire l'attention sur un certain nombre d'incohérences mineures dans les annotations de l'ordre du jour, que le Secrétariat convient de corriger dans une nouvelle version. Ces modifications n'ayant aucune incidence sur le contenu de l'ordre du jour, le CAD approuve le projet de version sans modification.

Point 2. Approbation du projet de compte rendu succinct

2. Le Président invite le Comité à approuver le projet de compte rendu succinct de la 1049^e réunion du CAD, tenue le 27 septembre 2018. Le CAD approuve le projet de compte rendu succinct sans modification et convient de déclassifier la version finale.

Point 3. Exposé du Directeur et du Président

3. Le Directeur informe le Comité des évolutions survenues récemment au sein du Secrétariat. Il annonce que la proposition visant à élargir le champ d'application de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide aux pays pauvres très endettés (PPTE) n'appartenant pas au groupe des pays les moins avancés (PMA) a été adoptée sans objection le 22 octobre. Outre les PMA et les PPTE, la Recommandation s'appliquera également aux pays qui peuvent uniquement prétendre à bénéficier d'un financement de l'Association internationale de développement. En conséquence, le montant de l'APD concerné par la Recommandation augmentera de 3.5 milliards USD par an en moyenne. La Recommandation sera révisée pour tenir compte de la décision du Comité et intégrera les observations communiquées par les membres.

4. L'enquête du CAD sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels a été diffusée auprès des membres le 28 septembre 2018. La date limite pour l'envoi des réponses avait initialement été fixée au 28 octobre 2018 mais, pour donner plus de temps aux membres, le Secrétariat prorogera cette date jusqu'au 9 novembre. Le Secrétariat attend avec intérêt les contributions des membres, qui lui permettront de donner corps au texte de l'instrument juridique. Le Secrétariat a participé au sommet international *Safeguarding Summit*, organisé à Londres la semaine dernière. Vingt-deux pays donateurs y ont signé un ensemble d'engagements, dont celui d'apporter un appui à l'OCDE et au CAD pour l'élaboration d'un nouvel instrument du CAD qui, à l'horizon 2019, établira des normes en matière de prévention et de gestion des risques d'exploitation et d'abus sexuels dans le cadre de la coopération pour le développement et guidera les donateurs dans l'exercice de leur responsabilité afin de mettre en œuvre ces engagements. Le Secrétariat est résolu à apporter son soutien au CAD dans cette entreprise et à mener une réflexion collective sur la manière de poursuivre sur cette lancée en facilitant l'échange de connaissances et l'apprentissage mutuel entre les membres.

5. Le Directeur remercie ensuite, au nom du Secrétariat, les membres qui ont soumis des observations écrites sur les propositions de modification du Manuel de référence pour les examens par les pairs réalisés par le CAD et des commentaires sur d'autres propositions visant à modifier l'instrument d'examen par les pairs. Le Secrétariat présentera un texte révisé pour ce manuel, pour accord lors de la réunion du CAD du 16 novembre, et apportera également des précisions supplémentaires sur les propositions de modification du processus d'examen par les pairs du CAD.

6. Le Directeur indique que les Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte sont considérés comme la référence en matière de bonnes pratiques et que le Secrétariat s'est rapproché d'autres acteurs qui ont mené une réflexion sur le financement mixte afin de donner corps à une approche unifiée.

L'approche proposée, intitulée « Feuille de route pour le financement mixte », a officiellement été entérinée en amont des réunions du FMI/Banque mondiale par le Président de l'Indonésie, par M. Paul Polman, PDG d'Unilever, et par le Secrétaire général de l'OCDE lors du Forum sur le développement durable de Tri Hita Karana, organisé le 11 octobre 2018 à Bali. Le Gouvernement indonésien a été un partenaire clé et souhaiterait que les bonnes pratiques énoncées dans cette Feuille de route soient adoptées par d'autres parties prenantes actives dans ce domaine. La Feuille de route représente donc un point de départ et le Secrétariat a entrepris d'inviter tous ceux qui interviennent dans le marché du financement mixte à devenir des partenaires. L'action s'articulera autour de cinq axes principaux : 1) la pratique : traduire le discours commun en bonnes pratiques ; 2) la mobilisation : accélérer la mobilisation de financements commerciaux privés ; 3) la transparence : mettre à profit les efforts déployés pour favoriser la transparence dans le recours au financement mixte ; 4) la création de marchés inclusifs : répondre aux spécificités du climat d'investissement à l'échelle locale et internationale ; 5) l'impact : promouvoir la mesure et le suivi de l'impact des investissements mixtes à l'appui des Objectifs de développement durable (ODD). Les membres sont invités à souscrire à la Feuille de route et à participer aux efforts visant à la mettre en œuvre. Le Secrétariat entend annoncer l'établissement du partenariat international élargi durant la semaine du financement privé au service du développement durable de l'OCDE, du 14 au 18 janvier 2019.

7. Le Président rappelle ensuite au Comité que deux membres ont exprimé une objection dans le cadre de la procédure d'approbation tacite concernant la décision relative au financement des fonctions du/de la président(e) du CAD. Il prend acte de l'adhésion massive à la proposition de compromis, mais constate que les deux membres ne sont pas encore prêts à s'y rallier. Le Bureau demande aux deux membres en question de consulter à nouveau leurs capitales et propose que le CAD réexamine la question au plus tard avant la réunion au niveau des hauts fonctionnaires de février 2019, pour décision.

8. Le Président présente ensuite au CAD les prochaines étapes des travaux relatifs aux instruments du secteur privé (ISP). Le Bureau a diffusé une note reçue du facilitateur pour les ISP, Eric Postel, et invite les membres à faire part de leurs commentaires en la matière. De nombreux membres prennent la parole pour formuler des observations axées principalement sur le contenu et les quatre voies potentielles à suivre proposées par le facilitateur. La majorité des pays indiquent qu'aucune solution n'est parfaite mais que la transparence n'a pas de prix. Les membres n'expriment aucune opposition à poursuivre l'examen des ISP dans le cadre d'un groupe ouvert à tous et chargent par conséquent ce groupe d'évaluer les avantages et les inconvénients des différentes options proposées, en vue de formuler une recommandation à l'intention du CAD. M. Postel a accepté de présider la réunion qui se tiendra le 9 novembre dans le bâtiment de Boulogne. À sa réunion du 16 novembre, le CAD examinera la recommandation, puis le GT-STAT étudiera les implications techniques de cette proposition lors de ses réunions des 22 et 23 novembre. À sa réunion du 5 décembre, le CAD s'efforcera de prendre une décision sur la voie à suivre pour les ISP. Le Directeur remercie le facilitateur de sa contribution et souligne que l'OCDE est pilotée par ses membres et que le Secrétariat assume un rôle de gardien. Il encourage par conséquent les pays à trouver un accord, car un désaccord aura des conséquences. Le Secrétariat indique qu'il continuera à consulter la Direction juridique et la Direction des statistiques afin de définir la manière dont les ISP devront être comptabilisés si le CAD ne parvient pas à dégager un consensus.

Point 4. Mandats des organes subsidiaires du CAD

9. Le Secrétariat et le Président présentent une proposition relative à la révision des mandats des organes subsidiaires du CAD. Ces mandats doivent en principe expirer le 31 décembre 2018 ; il est donc proposé de proroger leurs clauses de révision jusqu'au 31 décembre 2022 en vue d'une synchronisation avec le mandat du CAD.

10. Les membres se déclarent vivement favorables aux travaux menés par l'ensemble des organes subsidiaires du CAD et proposent d'introduire quelques modifications mineures d'ordre rédactionnel à leurs mandats respectifs. Le Président invite les membres à partager ces modifications avec le Secrétariat sous forme écrite au plus tard le mercredi 31 octobre, après quoi le Secrétariat élaborera une version consolidée

et révisée des mandats qui sera diffusée auprès des présidents de réseaux, pour examen. Les révisions reviendront ensuite au CAD pour approbation finale avant la fin 2018.

Point 5. Le financement de court terme dans les situations de crise humanitaire

11. Le Directeur annonce que le mécanisme de rétablissement a été approuvé [[DCD/DAC\(2018\)31/FINAL](#)]. Le membre ayant donné son accord *ad referendum* s'est rallié au consensus, à condition que la nouvelle règle soit réexaminée un an après le rétablissement du premier pays.

12. Le Secrétariat (M. Moreira Da Silva et Mme Benn) présente une vue d'ensemble de son examen des mécanismes de financement accessibles aux pays à revenu élevé ayant récemment perdu le statut de pays bénéficiaire de l'APD afin de financer leurs interventions d'urgence et leurs opérations de reconstruction après des catastrophes, ainsi que sa conclusion préliminaire selon laquelle il existe un déficit de financement dans ces pays. Le Secrétariat présente, pour examen, une proposition visant à établir un mécanisme spécial, limité dans le temps, d'affectation d'APD aux pays récemment radiés de la liste des pays bénéficiaires de l'APD mais touchés par des catastrophes ou des crises d'apparition brutale, sur la base de critères objectifs et dans des cas exceptionnels uniquement. Il est demandé aux membres de faire part de leurs observations concernant la logique sous-jacente de ce mécanisme, et les déclencheurs et critères objectifs proposés.

13. Au cours de la discussion qui s'ensuit, neuf membres (l'Australie, le Canada, la Corée, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et l'Union européenne) expriment leur adhésion à la logique exposée par le Secrétariat, mais demandent une analyse plus approfondie afin d'étayer les déclencheurs objectifs, ainsi que des garanties supplémentaires pour s'assurer qu'aucune ressource ne soit détournée d'autres bénéficiaires de l'APD, ni qu'aucun pays ne prenne ce mécanisme comme une incitation à ne pas gérer le risque de catastrophe.

14. Dix membres (le Danemark, les États-Unis, la France, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et la Suisse) n'adhèrent pas à la logique sous-tendant le mécanisme proposé, étant donné, principalement, qu'aucun pays sorti de la liste des bénéficiaires de l'APD n'a jamais perdu son statut de pays à revenu élevé à la suite d'une catastrophe, que les pays à revenu élevé ont accès à des mécanismes de financement qui leur permettent de s'assurer contre les risques de catastrophe, même si ces derniers sont peu utilisés, que le mécanisme risque de détourner des fonds d'APD au détriment d'autres bénéficiaires et que les membres du CAD peuvent aider les pays à revenu élevé en temps de crise sans comptabiliser ces apports au titre de l'APD. Plusieurs membres demandent au CAD d'étudier les moyens de renforcer l'utilisation des instruments existants de financement des risques de catastrophe.

15. Le CAD est invité à envoyer toute question/précision/observation écrite au Secrétariat (Julia.Benn@oecd.org et David.Vizer@oecd.org, en mettant en copie l'ensemble des membres du Comité) au plus tard le 2 novembre en fin de journée. Au regard de ces commentaires, le Secrétariat décidera des suites à donner à la proposition.

Point 6. Plateforme pour l'engagement du secteur privé au service du développement durable

16. Le Secrétariat fait le point et présente un document révisé sur la Plateforme pour l'engagement du secteur privé au service du développement durable, qui tient compte des contributions reçues tout au long du processus de consultation. L'exposé présente en particulier aux membres la valeur ajoutée, le cadre de gouvernance et les résultats attendus de cette plateforme. Le document, soumis comme point à examiner, suscite l'adhésion unanime du Comité concernant les objectifs visés par la plateforme.

17. Quelques membres demandent des précisions supplémentaires sur les objectifs et les résultats de la plateforme, notamment dans le domaine de la gouvernance. Le Président invite les membres à soumettre leurs contributions par écrit, après quoi le Secrétariat révisera le mandat de la plateforme en conséquence. Toutefois, afin de démontrer la viabilité de la plateforme et de la relier à une conférence de premier plan, les membres conviennent de se mettre d'accord sur son mandat soit avant, soit après la

conférence de janvier 2019. Cette conférence sera l'occasion de présenter la plateforme et d'accroître sa visibilité, même si le mandat n'a pas encore été finalisé en raison du calendrier de réunion du CAD. Cela étant, dans l'éventualité où les membres du CAD ne parviendraient pas en amont à se mettre d'accord sur le mandat de la plateforme, la présentation de celle-ci à la conférence de janvier se fera sans préjudice de sa gouvernance et de sa structure.

Point 7. Point sur les activités des réseaux stratégiques : EVALNET

18. Le Bureau d'Evalnet et le Secrétariat informent le Comité des travaux en cours et notamment des consultations actuellement menées au sujet de l'adaptation des critères d'évaluation du CAD. Étant donné que ces critères sont largement utilisés, bien au-delà des seuls membres du CAD, le réseau cherche à s'ouvrir à de nombreuses parties prenantes à travers un vaste processus de consultation, y compris une enquête en ligne coparrainée par l'IEG, la Banque mondiale, le GNUE, l'IDEAS et Evalnet.

19. Le Comité salue vivement les activités d'Evalnet. Plusieurs délégués soulignent l'importance du rôle normatif du réseau et de sa fonction d'échange entre pairs, et notent sa réactivité aux demandes exprimées lors de la Réunion à haut niveau du CAD, concernant notamment les études d'évaluation sur la crise des réfugiés dans les pays en développement et les travaux relatifs aux critères d'évaluation. Des suggestions sont avancées en vue de mener des travaux supplémentaires dans certains domaines, par exemple des évaluations du soutien apporté par le secteur privé ; le Bureau d'Evalnet étudiera ces suggestions. Le Bureau d'Evalnet se félicite de l'occasion d'avoir une telle interaction directe avec le Comité et du rôle utile que jouent les facilitateurs du CAD qui font la liaison avec le réseau.

Point 8. Rapport sur le financement multilatéral du développement

20. Cette séance intervient à point nommé pour examiner la manière dont les pays membres du CAD et d'autres parties prenantes peuvent contribuer à améliorer l'efficacité du système de coopération multilatérale pour le développement, afin qu'il soit à même de concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La discussion porte sur les conclusions du rapport sur le financement multilatéral du développement, qui fera l'objet d'une présentation officielle fin novembre 2018 à New York, à l'occasion d'un événement co-organisé aux Nations Unies avec la délégation suisse. Un projet de rapport a été diffusé en septembre auprès des membres du CAD, pour commentaires.

21. Le Président ouvre la séance en soulignant que le rapport sur le financement multilatéral du développement constitue une pièce maîtresse des boîtes à outils produites par l'OCDE pour renforcer l'impact de la coopération pour le développement. La nouvelle édition intervient à un moment des plus opportuns, alors que l'intérêt du multilatéralisme est remis en question, et contribue ainsi au débat sur les raisons pour lesquelles le multilatéralisme est nécessaire et sur les moyens de le mettre davantage au service du développement. Le Directeur souligne la nécessité, pour les donateurs mais aussi pour les organisations multilatérales, d'agir et de conclure un nouveau « pacte » en faveur du multilatéralisme, afin d'améliorer l'efficacité du système multilatéral du développement. Le Secrétariat présente les principales conclusions du rapport sur le financement multilatéral du développement.

22. Dans l'ensemble, les membres du CAD se félicitent vivement de la pertinence, de l'exhaustivité et de l'esprit d'innovation du rapport sur le financement multilatéral du développement. Ils mettent en exergue l'utilité des données et des recommandations du rapport pour opérer des choix efficaces en ce qui concerne le système multilatéral du développement. Ainsi, l'Allemagne indique avoir utilisé les données fournies dans le rapport pour déterminer le montant de ses dotations aux organisations multilatérales. Le Royaume-Uni attire l'attention sur le fait que les principes pour de bonnes pratiques en matière d'aide multilatérale énoncés dans le rapport constituent une assise solide pour améliorer le financement multilatéral, et encourage les membres à examiner plus avant et à adopter ces principes.

23. Des membres se font l'écho de certaines conclusions et recommandations jugées importantes, concernant par exemple la nécessité de renforcer l'efficacité à l'échelle du système tout entier, d'apporter des niveaux adéquats de ressources de base et de renforcer la responsabilité à travers des unités d'évaluation indépendante des organisations multilatérales et un recours accru à des initiatives comme le MOPAN. Les membres soulignent que ces travaux pourraient tirer profit d'un investissement dans la production de matériels visant à diffuser la multitude de données nouvelles contenues dans le rapport. Il pourrait également être profitable d'approfondir encore, dans les éditions futures, l'analyse de l'engagement multilatéral des fournisseurs non membres du CAD, ce qui conférerait une visibilité aux investissements consentis par les pays non membres du CAD dans le système multilatéral et ouvrirait des perspectives en matière d'apprentissage mutuel. Le représentant de la Banque mondiale demande de modifier les chiffres relatifs à cette institution figurant dans le rapport (droits de tirage spéciaux : 53.5 milliards USD pour l'IDA-18).

Point 9. Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN)

24. La chef du Secrétariat du MOPAN, Mme Suzanne Steensen, présente les travaux menés par le MOPAN en sa qualité de réseau intergouvernemental piloté par ses 18 pays membres, animés d'un même intérêt pour l'évaluation des organisations multilatérales auxquelles ils apportent un concours financier. Elle explique que le MOPAN joue un rôle de dépositaire des connaissances, avec vocation à contribuer à l'apprentissage institutionnel au sein et au niveau des organisations, de leurs clients et partenaires directs et d'autres parties prenantes, et met en exergue les contributions que le MOPAN apporte à l'amélioration systématique des institutions multilatérales. Elle fait également observer que les travaux du MOPAN ont réduit la nécessité d'effectuer des évaluations institutionnelles bilatérales exhaustives. Mme Steensen fait état des efforts déployés par le MOPAN pour conserver sa pertinence en adaptant ses méthodes aux contextes actuels – Programme 2030, garanties contre l'exploitation et les abus sexuels et contre le harcèlement sexuel, etc. Elle explique également que le renouvellement du protocole d'accord conclu avec l'OCDE sur l'hébergement du MOPAN constitue un moment charnière dans l'histoire du réseau.

25. Plusieurs représentants du CAD issus de pays membres du MOPAN expriment leur soutien aux travaux du MOPAN. Les membres louent la qualité des évaluations indépendantes effectuées par le MOPAN, qu'ils jugent précieuses pour aider leurs gouvernements à s'acquitter de leurs obligations de redevabilité et qui apportent des données utiles pour prendre des décisions stratégiques lors des interactions avec les organisations multilatérales. Nombre de délégués qualifient de stratégique cette période où il est question de renouveler le protocole d'accord entre le MOPAN et l'OCDE, et se déclarent favorables à la poursuite de ce dispositif d'hébergement. Les membres du MOPAN encouragent les membres du CAD qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le MOPAN afin d'apporter un appui supplémentaire à l'élaboration d'approches communes, harmonisées, de l'évaluation des organisations multilatérales.

26. En ce qui concerne la question de savoir si le MOPAN pourrait évaluer l'efficacité des affectations de fonds des différents membres, la chef du Secrétariat explique que le MOPAN n'établit pas de corrélation entre les résultats de telle ou telle organisation et les financements apportés par tel ou tel pays, mais évalue de manière globale les résultats d'une organisation et la manière dont elle a atteint ses objectifs.

27. Le Directeur de la DCD souligne l'intérêt que présente le MOPAN en tant qu'outil permettant de responsabiliser le système multilatéral et met en exergue plusieurs rapports et activités de l'OCDE qui complètent les travaux de ce réseau. La chef du Secrétariat remercie les membres du CAD pour leur retour positif et constructif et conclut en indiquant que le MOPAN invite les membres du CAD intéressés à se renseigner sur le processus d'adhésion au réseau, compte tenu notamment du caractère mutuellement profitable des travaux du CAD et du MOPAN.

Point 10. Cohérence des politiques au service du développement durable

28. Le Secrétariat (M. Ernesto Soria Morales, de l'Unité pour la cohérence des politiques pour le développement durable, GOV) rappelle le contexte et le bien-fondé de l'exercice de mise à jour de la *Recommandation du Conseil sur les bonnes pratiques institutionnelles pour la promotion de la cohérence des politiques au service du développement*, adoptée en 2010, décrit les enseignements tirés et les évolutions survenues et présente les principaux éléments de la proposition et de la feuille de route. Il explique que si les trois piliers de la Recommandation conservent toute leur pertinence dans le contexte actuel, il convient de les assortir d'éléments complémentaires pour intégrer efficacement les principes fondamentaux, la vision et la nature intégrée du Programme 2030. Il présente huit éléments (engagement politique, intégration des politiques, vision à long terme, retombées des politiques, coordination, participation des autorités régionales et locales, association des parties prenantes et suivi et reddition de comptes) et note à cet égard que l'objectif qui sous-tend la révision de la Recommandation consiste à fournir des orientations et à aider les gouvernements à tous les niveaux, ainsi que d'autres parties prenantes, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques cohérentes de concrétisation des ODD à l'échelle nationale et internationale, et à en assurer le suivi, conformément à l'ODD 17.14 (renforcer la cohérence des politiques de développement durable). Il indique qu'à l'issue de la consultation initiale menée auprès du CAD, du Comité de la gouvernance publique et des points de contact nationaux sur la cohérence des politiques au service du développement, une première mouture de la Recommandation révisée sera diffusée auprès d'autres comités concernés et une consultation publique sera lancée avant examen du texte par le Comité exécutif et le Conseil.

29. Les délégués se félicitent de cette initiative de révision de la Recommandation dans le contexte du Programme 2030 et adhèrent à la proposition telle que présentée dans le document. De nombreux délégués indiquent que les huit piliers sont utiles pour promouvoir la cohérence des politiques au service du développement durable et qu'ils ont déjà entrepris d'intégrer ces éléments dans leurs stratégies nationales. Ils suggèrent qu'il serait utile que les futures déclinaisons de cette proposition comportent des orientations concrètes supplémentaires, y compris des incitations, qui reflètent un changement de culture au niveau des administrations publiques en faveur de la cohérence des politiques, ainsi qu'un plan d'action assorti d'échéances pour assurer cette cohérence et, éventuellement, des études de cas pour mettre en exergue les enseignements tirés. La mise en œuvre de la Recommandation demeure un défi majeur. Les délégués demandent également plus de clarté concernant la manière de prendre en compte les dimensions interne (échelle nationale) et externe (transnationale) de la mise en œuvre des ODD, en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer la cohérence des politiques à ces deux niveaux afin d'atteindre les objectifs fondamentaux des ODD, à savoir l'élimination de la pauvreté et l'inclusion de tous, en ne laissant personne de côté. Un délégué se demande si l'accent n'est pas trop fortement mis sur les mécanismes institutionnels, tandis qu'un autre souhaite connaître les conséquences juridiques d'une non-adhésion à la Recommandation. Certains délégués saluent l'idée de lancer une consultation publique et de solliciter l'avis de la société civile et du secteur privé.

30. La Direction juridique intervient pour rappeler aux délégués que la Recommandation n'est pas juridiquement contraignante et qu'elle est ouverte à l'adhésion de pays non membres. Elle indique que pour l'heure, l'accent est davantage mis, et l'intérêt davantage concentré, sur l'apport d'une aide à la mise en œuvre des normes de l'OCDE et qu'il existe plusieurs solutions pour soutenir les pays dans ce processus. Le Secrétariat (GOV) souligne également que des orientations plus concrètes sont en cours d'élaboration au regard de l'expérience des pays en matière de mise en œuvre du Programme 2030 et qu'un pilier sera ajouté concernant le changement de culture à favoriser dans l'administration publique pour assurer la cohérence des politiques.

31. Le Président souligne qu'une fois adoptée, la Recommandation révisée aura une grande valeur morale et devra être mise en œuvre au mieux des aptitudes et capacités respectives des pays. Il demande aux délégués de faire part de leurs commentaires par écrit au plus tard le 2 novembre. Il rappelle également que la proposition sera examinée par le Comité de la gouvernance publique le 13 novembre et par les points de contact sur la cohérence des politiques le 14 novembre, après quoi elle sera révisée.

Point 11. Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État

32. Le Canada, en sa qualité de coprésident du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (IDPS), présente la nouvelle vision et les plans des nouvelles coprésidentes de l'IDPS, à savoir Mme Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada, et Mme Nabeela Tunis, ministre de la Planification et du Développement économique de la Sierra Leone, qui se sont rencontrées à deux reprises depuis leur accession à la coprésidence. Il souligne la valeur que les deux coprésidentes accordent au caractère tripartite du partenariat noué entre les donateurs, les gouvernements et la société civile dans le cadre du Dialogue international, ainsi que leur ambition de relancer le Dialogue en resserrant le champ des priorités et ainsi repérant les domaines où les intérêts des trois groupes de parties prenantes se recoupent.

33. Cette nouvelle vision met en lumière une concentration rationalisée sur trois priorités fondamentales, afin de susciter l'intérêt et un élan des responsables politiques à haut niveau : la cohésion nationale, l'égalité entre les femmes et les hommes, les femmes, la paix et la sécurité, et une paix qui favorise le développement du secteur privé. Le Canada prend note de l'intention des coprésidentes de mettre à profit des rencontres internationales de premier plan (la Commission de la condition de la femme des Nations Unies par exemple, ou la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies) pour organiser la prochaine réunion globale du Dialogue international (prévue en mars-avril 2019), en vue de donner corps à une contribution de substance de l'IDPS à l'édition 2019 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, axé tout particulièrement sur l'ODD 16.

34. Saluant les membres du CAD qui siègent au Groupe directeur de l'IDPS (Union européenne, Australie, Finlande, États-Unis, Canada, Suède, Allemagne), le Secrétariat annonce que la prochaine réunion du groupe se tiendra les 12 et 13 décembre à Lisbonne, à la suite de la réunion au niveau des directeurs et des réunions des groupes de travail de l'INCAF (20-21 novembre), à l'ordre du jour desquelles figurera également un point consacré à l'IDPS. Le Canada conclut en annonçant qu'il est en passe de finaliser sa contribution financière à l'IDPS, prenant acte de celles apportées par la France et la Corée et invitant les autres membres à envisager d'apporter leur concours financier au Dialogue.

35. Le retour d'information des membres met en lumière l'importance d'ancrer les travaux de l'IDPS dans le dialogue et l'impact au niveau des pays, tout en établissant les liens nécessaires avec le dialogue mondial sur les politiques, les activités du mécanisme du PNUD visant à faciliter la mise en œuvre des ODD et les initiatives et débats plus généraux relatifs aux programmes d'action en faveur de la prévention et du maintien de la paix.

Point 12. Synthèse des conclusions

36. Le Secrétariat fait la synthèse des décisions, points d'action et étapes futures convenus lors de la présente réunion. Il diffusera cette synthèse auprès des membres du Comité par voie électronique.

Point 13. Questions diverses

37. La déléguée du Luxembourg présente les principaux éléments de la nouvelle stratégie générale de coopération pour le développement de son pays¹. Les délégués du Royaume-Uni et de l'Irlande informent le Comité des résultats du *Safeguarding Summit* organisé à Londres. Vingt-deux donateurs ont signé la déclaration du sommet ; tout autre membre souhaitant s'y rallier est invité à en informer les délégués du Royaume-Uni et de l'Irlande. La déléguée de la Finlande annonce qu'il est proposé d'organiser la prochaine retraite du CAD après la réunion au niveau des hauts fonctionnaires, une fois qu'un(e) nouveau-elle président(e) du CAD aura été élu(e). Elle encourage les délégués à se porter volontaires. Les délégués de la Finlande et de la Belgique rendent ensuite compte au Comité des résultats des réunions du réseau Environet, tenues plus tôt dans la semaine. Les participants ont notamment examiné le nouvel axe de travail consacré à l'alignement des activités de coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris. Le réseau est en quête d'un(e) nouveau-elle président(e) à partir de 2019.

¹ Disponible à l'adresse : <https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/politique-cooperation-action-humanitaire/documents-de-reference/strat%C3%A9gie/Strat%C3%A9gie-MAEE-EN.pdf>